

MAIRIE
D'AZAY-le-BRULE
79400
(Deux-Sèvres)
☎ 05.49.06.58.75
☎ 05.49.06.09.02

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
079-217900240-20151109-20151105-DE
Date de télétransmission : 10/11/2015
Date de réception préfecture : 10/11/2015

L'an deux mil quinze,
Le 9 novembre à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de la Commune d'AZAY-le-BRULE,
Dûment convoqué le 2 novembre 2015,
S'est réuni à la Mairie sous la présidence de
Monsieur Jean-Luc DRAPEAU, Maire.

Etaient présents : H. FAVIER, P. BRACONNEAU, G. SABOUREAU,
M. DAUNIZEAU-TARDIVEL, JF. RENOUX, M. BOUTET,
J. DURAND, P. LEFEVRE, LM. MERCERON, C. PINEAU,
F. POUZET, R. GERVAIS-BOUNOT JC. ROBIN, M. MODOLO,
C. LEONARD et M. REAUTE

Nombre de conseillers
Municipaux en exercice : 19
Présents : 17
Votants : 18
(dont 1 mandat)

Absentes excusées : R. BALOGE qui a donné mandat à M. DAUNIZEAU-TARDIVEL
C. DALQUIE

Secrétaire : C. PINEAU

Affiché le : 12 novembre 2015

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent
délibérer conformément aux textes législatifs en vigueur.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

TARIFS DE LOCATIONS DU FOYER RURAL (délibération n° 2015-11-05)

Vu la délibération en date du 22 mars 2011 fixant les tarifs de locations
du foyer rural,

Considérant qu'il convient de fixer un tarif unique quelque soit la durée
de la location,

Le conseil municipal, par un vote unanime, décide d'appliquer les tarifs
de location du foyer rural suivants à compter du 1^{er} janvier 2016 :

- Location du foyer rural	170 €
- Frais de nettoyage si le local n'est pas rendu propre	100 €
- Caution	500 €
- Location par un agent communal	85 €

(une seule location à ce tarif par année civile)

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Jean-Luc DRAPEAU

